



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

COMPTE RENDU DU DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Intervention de M Nicolas JONCQUEL, Adjoint au Maire « développement économique et urbain ».

« Par délibération du 13/02/2015, la MEL a prescrit la révision générale du PLU métropolitain.

Le PLU est le document qui fixe les règles d'urbanisme qui s'appliquent à l'échelle de chaque parcelle, la vocation, la capacité de construction, le volume, les matériaux, les prescriptions particulières, les outils fonciers.

Le PLU s'insère dans une série de documents de planification qui regroupent, encadrent le développement et l'aménagement de notre territoire : le PLH, le PDU en cohérence avec le SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PLU est en quelque sorte une déclinaison plus précise et urbanistique du document SCOT.

Le projet de SCOT de la MEL a été arrêté le 26 février 2016.

Ce document de planification, établi à l'échelle de l'arrondissement de Lille (133 communes), poursuit 2 ambitions.

=> développer la Métropole européenne et transfrontalière, la dynamiser et fluidifier l'accessibilité du territoire,

=> prolonger, préserver et reconquérir le cadre de vie, l'environnement, les ressources et engager la transition énergétique.

L'approbation du SCOT est prévue à la fin de l'année 2016.

Le PLU doit être compatible avec le SCOT et mettre en œuvre ses orientations et objectifs sur le territoire de la MEL.

Il est composé de plusieurs documents et nous en sommes aujourd'hui à la phase du PADD.

Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable est le volet du PLU, le plus stratégique, celui qui exprime les orientations générales du projet de territoire.

Néanmoins c'est un document important qui sera décliné et traduit dans les 2 pièces maîtresses du PLU, le zonage et le règlement.

Le calendrier proposé par la MEL est très « serré ». L'assemblée communale est sollicitée dans le cadre de phases de concertation prévues par les textes. Il est important que le document d'urbanisme métropolitain soit en phase avec les enjeux et projets locaux.

Aujourd'hui, il s'agit de débattre sur les orientations générales structurées autour de 7 axes, tous à l'échelle métropolitaine.

Un axe transversal relatif à l'aménagement à l'urbanisme et à la consommation foncière et six axes thématiques :

- le développement économique et l'emploi,
- l'attractivité, l'excellence,
- l'accessibilité, le déplacement,
- les logements, l'habitat,
- le cadre de vie et l'offre de service aux habitants,
- la transition énergétique, les risques et les ressources.

Ce débat sur des sujets d'échelle métropolitaine aura lieu dans les 85 conseils municipaux de la MEL. Il ne donne pas lieu à un vote. Je vous propose de présenter le PADD à travers ces 7 axes.

- 1) Concernant l'axe transversal, le PLU propose de s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités locales. Le PLU propose de poursuivre l'effort de modération de la consommation foncière et de promouvoir un modèle de développement structuré par l'armature verte et bleue.

Le PLU propose de « réduire les capacités d'extension urbaine » (résidentiel et économique). Toutefois, les capacités d'extension prévues sont encore massives avec plus de 1 306 ha d'extension urbaine (plus de 4 fois la surface de Mons en Baroeul) (733 résidentiel et 573 économique). Il est proposé d'ouvrir à l'horizon 10 ans 2/3 des capacités d'extension urbaine du SCOT (qui porte sur un horizon de deux décennies).

Cela semble aller à l'encontre du concept de la ville intense, du souhait porté depuis 15 ans à Mons en Baroeul de privilégier le renouvellement de la ville sur elle-même, de requalifier l'existant, de favoriser la ville des courtes distances pour éviter la surconsommation d'espaces agricoles, la multiplication des déplacements et finalement un gaspillage de ressources.

A Mons, comme à l'échelle de la Métropole, il est indispensable de veiller à structurer le développement urbain, prioritairement dans les secteurs déjà bâtis à proximité des cœurs urbains, au plus près des axes de transports collectifs et des services et commerces de proximité.

L'orientation concernant la trame verte et bleue, est un choix que la ville de Mons en Barœul a fait très tôt en faisant de la trame verte l'armature de son Programme de Rénovation Urbaine.

A l'avenir, il s'agira de la conforter à l'échelle de l'ensemble du territoire et de créer des liens et cheminements entre ses différentes composantes.

- 2) Le premier objectif thématique concerne le développement économique. L'angle foncier du développement économique concerne moins une ville densément bâtie et résidentielle comme Mons en Barœul. Toutefois, le PLU propose, à l'échelle métropolitaine, de fournir le développement économique et nous partageons cette ambition.

Même s'il est capital de prendre en compte les besoins des entreprises, il est important, dans la stratégie d'urbanisme, de veiller à l'équilibre entre les différents acteurs de la ville : les habitants, les entreprises, les collectivités, les agriculteurs, les concessionnaires de réseaux et les différents usages : alimentation, loisirs, activités, services, logement...

Le PLU propose d'accompagner la dynamique entrepreneuriale et l'accueil des entreprises, de favoriser une répartition équilibrée de l'offre d'emploi et structurer une offre commerciale équilibrée du territoire.

Quelques remarques :

- une vigilance nécessaire sur les capacités de développement commercial ouvertes dans les entrées de ville et les linéaires urbains à vocation commerciale spécifique. Il est primordial de mieux encadrer le développement commercial qui, plutôt que de se localiser en centralité urbaine, s'est concentré sur les lieux de passage et de flux automobile : abords de la Pilaterie, bordures du bd de l'Ouest, zone d'activités de Lezennes.

- le souhait pour les secteurs urbains comme Mons en Barœul consiste à ouvrir les capacités d'implantation d'activités dans les quartiers par une réglementation favorisant la mixité des usages. Il faut sortir de la logique fonctionnaliste tout en reconnaissant les besoins de développement des entreprises dans les zones d'activités (Barœul, Heineken par ex).

- enfin, le développement économique ne dépend pas forcément entièrement du PLU. Une réglementation favorisant une mixité fonctionnelle permet à des démarches telles que Mons Fabrica de se développer aujourd'hui au rez-de-chaussée d'un immeuble de logement et demain au cœur du centre-ville.

Le deuxième objectif concerne l'attractivité de la MEL par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le renforcement de la Métropole dans le réseau des métropoles européennes. Le PADD propose de consolider les coopérations régionales et transfrontalières, de s'appuyer sur une offre foncière et immobilière attractive sur l'université et le dynamisme des grands pôles commerciaux.

Sur ces trois derniers points, j'insiste sur la nécessité d'innover pour favoriser le développement économique au sein des quartiers, en complément des zones d'activités économiques constituées. Pour Mons en Baroeul, le positionnement au cœur de la Métropole, à 3 stations de métro d'EURALILLE et donc en liaison avec les gares de Paris Nord et Londres constitue un atout important.

Le lien avec l'université peut être renforcé, à commencer de manière concrète et sur le plan urbain par le maintien dans la ville de capacité d'hébergements étudiants confortables et attractives.

Le PADD souhaite conforter les grands pôles commerciaux et leur dynamisme. Il me semble nécessaire de veiller à leur lien avec le tissu économique de proximité en créant des complémentarités plutôt que des concurrences.

Enfin, le PADD propose de faire des grands équipements, de la qualité urbaine et du patrimoine, les leviers du développement du territoire. A l'échelle locale, le Fort, le Polyèdre, Allende ! sont autant d'éléments d'attractivité sur lesquels nous pourrions nous appuyer en termes de rayonnement et d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le troisième objectif est relatif aux enjeux de transport et de mobilité tant en externe qu'en interne à la MEL. Sur le volet accessibilité de la MEL, il est capital pour la MEL, de veiller aux bonnes conditions d'accessibilité et de mobilité en visant à optimiser l'usage des infrastructures existantes : développement de l'offre TER/TGV (apparition récente de l'offre OUIGO) sur des infrastructures existantes, renforcement du pôle Lille Flandres / Lille Europe et perspective à plus long terme du Réseau Express Grand Lille.

Plutôt que de développer toujours de nouvelles infrastructures routières qui, aussitôt livrées, seront déjà saturées, les réponses sont plus à trouver dans la gestion de la demande : prise en compte des temps de la ville, des infrastructures : gestion dynamique des vitesses (au regard du trafic et des épisodes de pollution) et dans le partage des offres : autopartage, covoiturage...

En accessibilité interne, il est indispensable de poursuivre le renforcement des offres alternatives : renforcement des capacités du métro, complément avec des lignes de bus à Haut Niveau de Service, poursuite du déploiement du vélo en libre-service (en ne s'arrêtant pas une vision à court terme), stratégie de partage de la voirie notamment au profit des modes actifs, modernisation des pôles d'échanges... et de favoriser le développement de la ville autour des axes de mobilité collective (DIVAT, qualité des parcours).

A l'échelle de la Métropole (et en écho à la situation de Mons en Baroeul), il est indispensable d'agir sur les coupures urbaines occasionnées par les infrastructures qui isolent les quartiers les uns des autres pouvant priver de mobilité les ménages non motorisés.

A Mons en Baroeul, il est primordial de pouvoir obtenir des collectivités gestionnaires des voiries, des moyens de requalifier l'ensemble des entrées de ville : le Pont du Lion d'Or, la traversée du bd de l'Ouest, l'avenue du Barœul et la rue de Flers.

Le quatrième objectif est primordial. La MEL propose de répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité. Il s'agit d'inciter à la production d'une offre de logements qui répond aux besoins répartis de manière solidaire sur le territoire de qualité et durable.

Cet objectif métropolitain se situe dans la droite ligne de l'approche monsoise, démontrée par l'exemple dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine :

- une approche intercommunale des enjeux de logement : l'équilibre du logement doit être vu certes à l'échelle communale mais trouve aussi toute sa pertinence à l'échelle métropolitaine et intercommunale.

Le PADD évoque la notion de solidarité à l'échelle métropolitaine. Mons a mis en œuvre cette stratégie dès les années 2000 pour assurer la reconstitution des 400 logements démolis dans le PRU. Selon le principe du « un pour un », un logement social démolit suppose un logement social reconstruit (de manière à ne pas impacter les parcs des bailleurs sociaux) et comme il n'était pas souhaitable de reconstruire les mêmes typologies de logements au sein des quartiers rénovés, il a été nécessaire, dans le contexte de Mons d'identifier du foncier dans d'autres communes pour accueillir ces opérations de reconstruction : Villeneuve d'Ascq, Loos, Wasquehal, Lille, Anstaing... Dans le cas d'Anstaing, par exemple le PRU a permis à cette commune plus rurale de redynamiser son parc de logements et d'améliorer la mixité des offres à l'échelle intercommunale.

- une vision équilibrée à l'échelle communale du parc des logements.

Ces notions d'équilibre et de mixité se posent également à l'échelle d'une ville. Avec le PRU, il s'agit de veiller à introduire davantage de mixité dans la répartition du parc de logements : à savoir développer des offres privées dans le « Nouveau Mons » : accession privée (Trocadéro, Equilibre), accession sociale, logement locatif privé (SNI, Foncière logement) pour environ 200 logements et développer des offres de logements aidés au sein des autres secteurs de notre ville. La mixité vue comme un rempart contre les phénomènes de repli sur soi (lorsque c'est choisi) ou de ghettoïsation (lorsque c'est subi).

- le souhait de développer l'offre de logements pour maintenir un niveau de population suffisant pour garantir le fonctionnement des équipements et la vie de proximité (dans un contexte de diminution constatée de la taille des familles).

Développer l'offre par une stratégie de renouvellement urbain des friches et espaces délaissés constructibles : rue Parmentier, rue Franklin, ex collège Descartes...

- l'importance d'améliorer la qualité du parc de logement existant.

C'est ce qui a été fait à travers le PRU où plus de 1 000 logements ont été rénovés, 400 logements démolis.

A une échelle beaucoup plus réduite, c'est ce qui a été fait sur les logements des courées.

Cela peut être amplifié à travers le NPRU, le maintien du plan courée et la mobilisation des outils d'aide à la rénovation du parc privé dégradé.

Le cinquième objectif vise à renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs :

- en valorisant les paysages naturels et agricoles,
- en tendant à un accès aux équipements, commerces et services de proximité,
- en développant la qualité du cadre de vie quotidien.

Pour la mixité fonctionnelle, par la promotion de la ville des courtes distances, par l'aménagement d'espaces publics de qualité favorisant les parcours au sein de la ville et les usages, il s'agit de renforcer la vie de proximité.

La protection du patrimoine architectural et paysager fait aussi partie des outils qu'il faudra mobiliser dans le PLU : patrimoine du début du XXIème quand Mons était lieu de villégiature, patrimoine ouvrier (les courées rénovées, les maisons Loucheur du bd Leclerc), patrimoine issu de la construction de la ZUP et de la résidence de l'Europe.

Il sera aussi nécessaire de conserver les dispositifs de protection portant sur les 23 hectares de parcs urbains publics qui, répartis sur la totalité de la ville, sont susceptibles d'offrir à tous les habitants la présence d'un espace de respiration à moins de 5 mn à pied (300m).

Enfin, le 6^{ème} objectif vise à assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques. Il s'agit, à l'échelle de la MEL, d'appliquer les principes qui ont prévalu à la conception de l'écoquartier du « Nouveau Mons » (et qui ont été révélés par l'obtention du label national dans la catégorie « approche écologique globale ») de manière à moins dépendre des énergies fossiles, diminuer les consommations énergétiques, préserver les ressources.

Si à l'échelle de la MEL, la question de l'eau est prédominante avec la nécessité absolue de protéger la ressource (en l'occurrence de protéger les champs captant du sud du territoire), à l'échelle de Mons, il s'agit de favoriser la gestion de l'eau pluviale en veillant à alléger la charge des réseaux d'assainissement par les eaux de pluie.

Le PLU doit permettre la généralisation des techniques alternatives : noues, chaussées « réservoir », toiture végétalisée qui permettent de tamponner les eaux de pluie et d'atténuer les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Le dernier objectif est particulièrement ambitieux, il vise à permettre à terme un territoire à énergie positive. Nous avons un rôle à jouer à Mons en Baroeul avec le développement du réseau de chauffage urbain, la montée en charge de la filière bois, la diminution des consommations par des réhabilitations toujours plus performantes sur le plan énergétique.

Les évolutions à venir devront permettre de diminuer encore ces consommations pour atteindre les niveaux « passif ».

Le PLU devra lever tout obstacle réglementaire à l'atteinte de ces objectifs.

Pour conclure.

Le PADD peut apparaître comme un exercice théorique, éloigné des traductions concrètes du PLU (celles que l'on évoque lorsque l'on dépose ou instruit une autorisation ou un permis).

Mais il permet d'envisager le projet urbain, le projet de territoire, comme un ensemble de mesures et de décisions qui paraissent thématiques mais qui en fait sont reliées les unes aux autres dans une logique de fonctionnement tel un écosystème. La ville, la Métropole est un écosystème qu'il s'agit d'améliorer, au bénéfice de ses habitants.

Dans cet écosystème, toutes les décisions sont liées. Chaque décision dans un domaine a un impact sur les autres. La MEL propose de s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable. A l'échelle de Mons en Baroeul, je vous propose de nous servir de ce que nous avons déjà fait et de ce qui reste à faire en s'inscrivant dans le cadre des orientations de la MEL : « vers une ville plus durable, plus accueillante, plus solidaire, plus dynamique et plus sobre. »

Intervention de M Freddy POURCEL, Conseiller Municipal, au nom du groupe des Verts.

Axe 1 : AMENAGEMENT, URBANISME, CONSOMMATION FONCIERE

M. POURCEL souligne que pour faire face à l'extension de la ville sur les champs, il est indispensable de densifier l'habitat et les zones économiques.

Il ajoute qu'il faut parler de densification des villes avec intelligence, mariage difficile entre densification et cadre de vie.

Il explique que le problème n'est pas uniquement de densifier, mais de densifier avec une qualité de vie avec une utilisation au mieux des espaces une répartition harmonieuse entre les villes de la métropole et ainsi limiter au maximum les extensions de surface artificialisée et imperméabilisée.

Il insiste sur un point positif dans ce projet, qui lui semble essentiel, qui consiste à avoir une vision globale concernant la métropole mais aussi les territoires proches de la métropole.

Il précise que si les décisions dans le détail doivent être prise par les mairies, il est indispensable de s'inscrire dans un schéma global, dans un esprit d'équilibre et de solidarité et que les décisions qui ne tiennent pas compte des voisins, de toute la population dans sa diversité, sont à ses yeux de plus en plus insupportables.

Axe 4 : MOBILITE ET DEPLACEMENTS

Concernant la mobilité interne et le repérage des points noirs dans la métropole, il constate que la plupart des points noirs et dangereux sont en entrée de ville et cite l'exemple emblématique du pont du Lion d'Or aménagé coté Mons en Baroeul et dégradé coté Lille.

Il ajoute que c'est un exemple d'aménagement qui doit être étudié à plusieurs niveaux (ville et métropole) qui démontre que l'approche communale n'est pas suffisante.

Il note qu'il faut aussi prendre de la hauteur, penser global, et seulement après cette vision globale, descendre dans les détails, affiner le projet, sans perdre de vue l'ensemble et les buts de l'opération.

Il précise que cet exemple démontre la difficulté de faire cohabiter des entrées d'autoroute (voie rapide) et des rues de ville et ajoute que cet exemple n'est pas le seul dans ce cas (rond point entre Mons et Marcq-en-Barœul).

Il indique que les carrefours sont dangereux notamment pour les piétons et cyclistes.

Il remarque par ailleurs, qu'il n'est pas suffisamment fait mention des déplacements doux. Il souligne que de nombreux cheminements piéton ou cycliste sont interrompus quand on change de ville et considère que cela n'est pas normal et démontre qu'il n'y a pas toujours eu de plan global de circulation douce à l'échelle de la MEL.

Axe 5 : HABITAT ET SOLIDARITES

Il indique que c'est un point où l'on remarque que tout est lié : activité économique, mais aussi logement en nombre suffisant et de qualité, de sorte à répondre aux besoins et limiter, réduire au maximum, les logements insalubres ou de piètre qualité, loués très cher par des marchands de sommeil.

Il ajoute que nous ne sommes sûrement pas la seule ville où l'on voit fleurir un grand nombre de boîtes aux lettres sur la façade d'un bâtiment pas très grand et pas en bon état.

Axe 6 : CADRE DE VIE ET PROXIMITE

Il cite l'exemple du droit au soleil durant une partie de la journée et celui d'un accès à proximité d'un espace vert de qualité, aux plantations diversifiées, adaptées au climat et à la ville et de dimension suffisante pour la promenade ou le footing.

Il milite pour des espaces verts qui relient des quartiers et permettent des déplacements doux.

Axe 7 : ENVIRONNEMENT, RISQUES ET TRANSITION ENERGETIQUE

Il souligne les belles intentions mais se demande où est le conseil aux habitants pour les économies, où sont les objectifs et les productions locales d'énergie renouvelable.

Il pose également la question de la récupération des eaux de pluies pour l'arrosage, les toilettes.

En rapport avec la densification et pour faire face aux surfaces artificialisées nécessaires, il souhaite faire en sorte que l'eau soit au maximum diffusée dans les sols, qu'on limite les rejets des eaux de pluies dans les égouts afin de stabiliser les sols, de recharger la nappe phréatique et d'éviter les surcharges de traitement des eaux usées.

En conclusion, il explique que ce texte d'intention est très prometteur, insiste sur le fait que la mise en œuvre nécessitera de la volonté politique

Il ajoute qu'il faut faire et agir pour traduire ces belles intentions en actions et réalisations utiles pour tous.

Il souligne que l'avenue parc Marc Sangnier a été aussi à une époque un rêve et qu'il ne s'est pas réalisé sans effort, sans travail puisque l'avenue-parc, rêve d'hier a été réalisé après 1 heure de rêve et plus de 10 ans d'effort et que les plantations sont en fait l'un des derniers actes du renouvellement urbain.

Il note que ces orientations générales du projet d'aménagement et développement durable du Plan Local d'Urbanisme de la MEL sont intéressantes et indispensables.

Il considère que c'est un beau projet, avec de belles intentions, qui sera réalisé, à condition de le vouloir vraiment.

Il ajoute que sans une forte volonté de faire, rien ne changera et que l'avenue-parc est un projet modeste par rapport au projet de la MEL qui sera sûrement plus long mais note que cette réalisation bien que modeste prouve que l'on peut transformer un rêve en réalité.

Intervention de M Jérôme GARCIA, Conseiller Municipal, au nom du groupe URM.

M GARCIA souligne qu'il s'agit d'un sujet important puisqu'il est question du plan d'aménagement de la Métropole qui est un sujet d'avenir.

Il cite un ouvrage de Dominique DE VILLEPIN intitulé « l'archipel des villes » qui évoque l'organisation du monde autour de grandes villes. Il ajoute que pour que la métropole lilloise fasse partie de cet archipel des villes, il faut être ambitieux.

Il regrette que le projet d'aménagement et de développement durable piloté par Mrs DAUBRESSE et CASTELAIN soit élaboré dans un esprit « centriste » avec des orientations à « l'eau tiède » qui ne choquent personne.

Il regrette également la longueur du processus avec un travail commencé en 2015 pour un PLU qui sera validé en 2019 pour être appliqué en 2020 par de nouveaux élus.

Au sujet de l'axe « environnement et transition énergétique », il indique être en phase avec M. POURCEL à propos de l'artificialisation des espaces et propose de privilégier les parkings en sous terrain ou en rez-de-chaussée pour éviter de grands parkings autour des immeubles et ainsi privilégier les jardins.

Il ajoute que la récupération des eaux pluviales est un vrai sujet qui doit permettre ainsi d'éviter le ruissellement des eaux de pluie.

Concernant l'axe 1, il précise qu'il y a des choses à faire au sujet de l'armature bleue autour de la Deûle, de la Marcq et de la Lys. Il cite l'exemple de Bordeaux dont le Maire Alain JUPPE a fait redécouvrir aux habitants la Garonne alors qu'auparavant la ville lui tournait le dos.

Il regrette que les habitants de la Métropole ne se soient pas appropriés la Deûle, la Marcq et la Lys et propose d'y développer des parcs, des lieux de loisirs et même des transports.

Il regrette que l'objectif de croissance de la population de la Métropole soit peu abordé alors que l'on y constate un manque de logements.

Au sujet de l'axe 6, « cadre de vie et proximité », il souligne la nécessité d'offrir des espaces verts de proximité et s'oppose à la construction, sur l'étendue de pelouse qui jouxte la piscine, de logements sociaux. Il considère qu'il faut préserver cet espace vert de proximité qui met en valeur le bâtiment de la piscine et y prévoir un aménagement par des paysagistes.

Il ajoute qu'il n'est pas contre le fait de construire de nouveaux logements à Mons en Baroeul comme des immeubles sur le grand parking en face des tours de l'Europe avec des parkings sous terrain et un petit jardin autour.

A propos du développement économique, il marque son accord avec M. JONCQUEL sur le fait de mettre un coup d'arrêt à l'expansion du commerce périphérique en renforçant le commerce de centre-ville et de quartier pour tout le monde.

Concernant l'emploi et l'offre de bureaux, il considère que les grandes zones de bureaux créées comme la Haute Borne sont difficiles d'accès et propose de mélanger des petits bureaux avec des immeubles de centre-ville autour par exemple des 3 stations de métro à Mons en Barœul.

Au sujet du rayonnement et de l'attractivité, il se réjouit que la Métropole lilloise rayonne aujourd'hui avec l'Euro. Il ajoute toutefois qu'il faut se poser des questions concrètes comme la relation de la Métropole lilloise avec Londres ou avec la Belgique.

Il propose également d'attirer des sièges sociaux d'entreprises belges, néerlandaises ou anglaises comme par exemple celui d'Heineken à Mons en Barœul pour faire de la métropole lilloise la porte d'entrée de ces entreprises en France comme l'Alsace le fait pour des entreprises allemandes.

Il regrette également l'absence de grands équipements à l'exception du stade Pierre MAUROY et cite l'exemple de la ville de Bordeaux et de la cité du vin au rayonnement mondial. Il souhaite que soit menée une réflexion sur la construction d'un équipement métropolitain attractif.

En ce qui concerne la mobilité, il considère que la Métropole lilloise est asphyxiée et réclame un meilleur équilibre entre le train et la voiture. Il propose pour les personnes qui n'ont pas le choix de venir travailler en voiture d'élargir les autoroutes A25, A1, A23 et A22.

Il explique également que la Métropole lilloise est la seule métropole française qui n'a pas créé de nouvelle ligne de métro ou de TRAM depuis 15 ans et dénonce le manque de politique d'investissement dans les transports. Il ajoute qu'il existe un réseau ferré avec une ligne circulaire utilisée pour les trains de marchandises qui fait le tour de Lille et propose de créer un réseau de train rapide métropolitain avec de nouvelles stations comme au Pont du Lion d'Or. Il considère qu'il s'agit d'un projet moins coûteux que celui de création d'une gare sous-terrainne sous Lille Flandres qui concentrerait tous les flux sur un seul point.

Il regrette enfin que le secteur du Pont du Lion d'Or constitue une coupure urbaine terrible pour les piétons, les cyclistes et même les voitures alors qu'il s'agit d'une entrée de ville.

Intervention de M Cedric BLOUME, Adjoint au Maire, au nom du groupe socialiste.

M. BLOUME explique qu'il va essayer de se conformer à la structure sur les 7 axes présentés, mais en préambule et très rapidement il souhaite faire partager une première réflexion.

Il s'est intéressé aux différents documents transmis et après leur lecture, il s'est demandé s'il s'agissait d'une boîte à outils ou d'une feuille de route.

Si c'est une boîte à outils, c'est très bien mais il se demande si elle ne va pas rester fermée. Il ajoute que si c'est une boîte à outils, on y prend ce que l'on veut pour intervenir sur ce que l'on veut et parfois il y a un outil un peu contraignant, celui qui logiquement sert pour s'attaquer à une tâche précise mais un peu rébarbative, qui reste bien au fond et qui prend encore plus la poussière que les autres.

Si c'est une feuille de route, il note que logiquement il y a une notion de contrainte avec un objectif à atteindre et une cible à viser dans un schéma large et cohérent.

Il ajoute que la contrainte, n'est pas non plus la même, pour toutes les communes pour atteindre l'objectif commun, car toutes les communes n'ont pas le même point de départ.

Il émet le vœu que c'est que cela serve des enjeux communs, que cela serve à dépasser des clivages et des animosités, des querelles de chapelles et de clochers, car l'enjeu c'est l'avenir de la Métropole, de tous ses habitants et de leurs enfants, mais également des habitants de demain, qui vont nous rejoindre et qui par choix ou par contrainte, vont le faire dans les années à venir.

Sur l'axe 1, Aménagement urbanisme et consommation foncière, il explique que l'objectif annoncé est de s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités.

Il ajoute qu'on ne peut qu'adhérer, à cet objectif. Il s'interroge toutefois sur le sens du mot « équitable », un rééquilibrage des équipements, un développement plus harmonieux entre des communes parfois voisines et, pourtant si distinctes et que tout oppose ?

Il note qu'on ne peut a priori qu'adhérer au développement respectueux des identités sauf si « le respectueux des identités se transforme en figé pour l'éternité ».

Il précise qu'il est pour le respect des identités de chaque commune, de leurs réalités, de leurs habitants, mais que si cela se traduit par un conservatisme à tout crin et à la sanctuarisation de certains secteurs, il s'y oppose.

Il indique qu'il est pour des rééquilibrages entre les villes de la Métropole pour permettre un développement plus harmonieux, avec plus de mixité, qu'il est favorable à une plus grande solidarité métropolitaine sur des enjeux comme le logement, la possibilité de ne plus avoir ni ghetto de pauvres ni ghetto de riches et que forcément les identités locales lui posent question.

Concernant l'axe 2 et la création des conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi, il précise qu'on ne peut que répondre favorablement mais il pense que cet axe de développement économique doit également répondre aujourd'hui à un rééquilibrage des territoires entre eux mais également en interne.

Il ajoute qu'on doit réussir la mixité des fonctions au maximum et tenter de l'encourager partout où c'est possible.

Il considère en effet que la mixité des fonctions est un enjeu essentiel, pour les territoires, mais également pour les habitants et qu'il ne doute pas que si nous tenons le cap à ce sujet, nous deviendrons un territoire encore plus attractif pour les entreprises.

Concernant l'axe 3 « Rayonnement et attractivité », il explique que ce n'est qu'en parlant d'une seule voix sur la scène internationale que c'est possible et qu'aujourd'hui certaines de nos scléroses viennent de querelles de clochers qu'il faut dépasser, sur certains sujets, comme la compétition internationale, le marketing territorial et qu'on ne peut pas se contenter d'une vision de village gaulois chacun dans son coin.

Il ajoute que par contre, si les efforts sont communs, les bénéfices doivent l'être aussi et équitablement répartis, qu'il ne faut plus de réflexes de « je tire la couverture à moi », et que le saupoudrage, ça ne sert à rien et c'est illisible et si ce n'est pas lisible sur une carte, c'est invendable à l'extérieur.

Au sujet de l'axe 4 « Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires, et la fiabilité des déplacements », il précise que c'est un enjeu qui touche les habitants, les entreprises, l'ensemble métropolitain.

Il ajoute que des territoires plus denses et plus mixtes sont indispensables et que cet enjeu aujourd'hui touche à la qualité de vie au coût que cela engendre et également à l'attractivité de notre territoire qui en pâti.

Il note que les axes d'amélioration que sont la ville intense et renouvelée sont déterminants et que ce n'est pas nouveau mais que cela doit se réaliser qu'avec une solidarité renouvelée et accrue entre les territoires.

Au sujet de l'axe 5 Habitat et solidarités et de la réponse aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité, il indique qu'il vient de le plaider depuis le début de son propos et qu'alors forcément quand on annonce qu'il faut assurer de manière solidaire la répartition territoriale de l'offre de logements, il applaudit à deux mains mais se demande tout de même comment cela s'articule avec le respect des identités locales.

Il ajoute que les freins posés par les querelles intestines, les réflexes « localo-localistes » et le « après moi le déluge » qui sont des pratiques encore trop répandues doivent se dissoudre face à l'enjeu, et l'intérêt commun.

Concernant l'axe 6 « Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants », il souligne qu'en matière d'équipements, de commerces de proximité, d'espaces verts, tout est fait à Mons en Barœul avec les moyens et l'ensemble des outils à disposition mais reconnaît que ce n'est pas simple et que cela demande un peu de travail et beaucoup d'énergie. Il ajoute que parfois les dossiers n'avancent pas au rythme que l'on souhaite, que parfois on peut se sentir découragé, mais on repart, on y travaille encore et encore.

Il ajoute que si cet axe est une cible, si nous y parvenons, à Mons en Barœul, dans beaucoup de domaines, on le doit au travail engagé il y a de nombreuses années et que si dans d'autres nous n'y sommes pas encore nous travaillons encore plus fort pour y arriver.

Au sujet de l'axe 7 « Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques », il explique qu'avec la densité, avec l'histoire de Mons en Barœul, c'est un défi mais que là aussi il trouve que nous avançons dans le bon sens en tous les cas, nous y prenons toute notre part et contribuons, à notre échelle, à tendre dans ce sens.

Pour conclure, il souligne que l'objectif de la création de 6 000 logements a été fixé au niveau métropolitain, que c'est un bel objectif qui doit se combiner avec un ensemble de contraintes comme le fait que nous devons rester attractif en tant que territoire, gagner en mixité d'usage, limiter très fortement l'étalement urbain, densifier, diversifier en termes de logement, gagner en termes de solidarité entre les territoires.

Il ajoute que pour se faire, nous devons apprendre à nous reconstruire, à nous remettre en question à regarder au-delà de notre pré carré à penser un cran au-dessus.

Il explique que la boîte à outils doit aussi s'étoffer, ici à Mons comme ailleurs, pour aller dans le sens qui est proposé, en ajoutant quelques nouveaux instruments qui permettront d'avoir les idées et de les réaliser comme la question de la maîtrise du foncier qui lui paraît indispensable pour une politique volontariste.

Il revient enfin aux 7 axes proposés, à leurs orientations, et en tire le commentaire suivant : « nous sommes en phase, parfois en avance sur la plupart d'entre eux, pour les autres nous avons déjà entamé le chemin. »

Intervention de M Rudy ELEGEST, Maire de Mons en Barœul

M. le Maire remercie l'ensemble des intervenants dans ce débat de portée Métropolitaine. Il rappelle qu'il s'agit, dans le cadre de la démarche de concertation prévue par les textes concernant la procédure d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU, de communiquer à la Métropole Européenne de Lille, les points de vue municipaux, et donc celui de la Ville de Mons en Barœul. Il regrette que M. GARCIA ait souhaité saisir cette occasion pour tenter de récupérer politiquement un débat en cours, concernant la perspective de construction d'un petit immeuble sur le terrain qui jouxte la piscine municipale.

Il préfère pour sa part s'en tenir au fond et rappelle que l'essentiel des débats qui ont eu lieu à la MEL ou au Syndicat Mixte du SCOT ont porté sur les questions foncières. Il rappelle que pour des questions de démographie, d'évolution des modes de vie, de vieillissement, on estime le besoin en nouveaux logements à l'échelle de la Métropole à 6 000 par an. Il note qu'il y a aussi un besoin important de foncier pour le développement économique et donc pour l'emploi. La question centrale est, selon lui, de savoir où l'on trouve le foncier nécessaire à ces évolutions. C'est le débat sur « l'étalement urbain versus intensité ou renouvellement urbain ». Le PADD exprime la nécessité « d'un effort de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain et l'expansion urbaine ». Il indique que le conseil municipal par les expressions qui viennent d'avoir lieu partage cet objectif qui permet de lutter contre l'imperméabilisation des sols, le grignotage des terres agricoles et les déplacements pendulaires, sources de pollution. L'étalement urbain est un modèle d'une autre époque, celle des spécialisations fonctionnelles, du foncier considéré comme illimité et des déplacements peu coûteux en voitures individuelles.

La question est de savoir si la ville de Mons en Barœul, compte tenu de son histoire urbaine singulière et de sa situation doit ou non contribuer et prendre en compte cette orientation métropolitaine et dans l'affirmative, dans quelle condition ?

M. le Maire retrace, en quelques mots, l'histoire particulière de la ville de Mons en Barœul et évoque notamment le choc qu'elle a connu avec le doublement de sa population en quelques années au début des années 70. Ce choc a façonné des paysages urbains mais également les esprits. Il remarque par contre que, depuis, la Ville a perdu un quart de sa population qui s'élève aujourd'hui à 21 500 habitants. La densité urbaine de la ville a beaucoup diminué.

Sur le plan de la situation géographique, Mons en Barœul est une ville très bien située en cœur de Métropole à trois stations de métro du centre de Lille avec des axes routiers très accessibles mais situés en périphérie et qui donc ne provoquent donc pas de coupure urbaine. Mons en Barœul est une ville compacte, une « ville des courtes distances » où tout est accessible à pied, à vélo, à métro ou grâce au V'Lille ou à l'autopartage. Sur ce plan, on rejoint l'axe 4 du PADD du PLU : « il faut conjuguer les politiques foncières, de l'habitat, de l'aménagement urbain avec les politiques de mobilité ». Il y a donc intérêt à densifier l'habitat à proximité des axes lourds de transports en commun en particulier le métro.

Mons en Barœul, en cœur d'agglomération, connaît donc le paradoxe d'une décroissance démographique, offre des atouts d'accessibilité et Monsieur le Maire souligne qu'à l'heure actuelle 3 165 demandes de logements évoquant la ville de Mons sont actives dont 790 mentionnant la Ville de Mons en Barœul en premier choix.

Il considère que, dans ce contexte, la décroissance démographique doit s'arrêter et que la ville de Mons en Barœul peut, dans les années à venir, trouver un juste équilibre entre 23000 et 24000 habitants. Il faut donc, même à démographie stable compte tenu de la diminution du nombre d'habitants par logement, construire quelques logements à Mons. Il considère qu'il s'agit d'un équilibre raisonnable, raisonné et cohérent avec les orientations métropolitaines en termes de forme urbaine.

Ces évolutions doivent se faire « sous conditions ».

Ce cap doit être mené en lien avec la volonté de le poursuivre la rénovation urbaine engagée depuis 10 ans. Il s'agit là d'être cohérent avec l'objectif du PADD du PLU qui préconise de : « favoriser le renouvellement du parc de logements des quartiers prioritaires » et d'« avoir le souci de la mixité sociale et de la diversification de la gamme de logements ».

Il rappelle les risques auxquels nous expose la concentration de toutes les difficultés dans les mêmes quartiers. Il rappelle que la ville de Mons comporte 1/3 de logements sociaux mais que cette proportion atteint 83 % dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Il rappelle les évolutions qu'a connues ce quartier depuis 10 ans (200 millions d'euros de travaux, 400 démolitions, 1 000 réhabilitations). Il souligne qu'il aurait été facile de ne pas s'engager dans cette démarche volontariste mais que cela aurait aussi été irresponsable. Il considère que l'évolution positive du quartier du « Nouveau Mons » peut bénéficier à l'image de l'ensemble de la commune.

Il rappelle une règle impérative en matière de renouvellement urbain celle de la reconstitution de l'offre patrimoniale des bailleurs : à un logement démolit doit correspondre un logement reconstruit. Si l'on veut poursuivre les changements de la ville de Mons, il faut donc pouvoir non pas construire mais reconstruire. Il dresse la liste des exemples qui ont déjà eu lieu en ce sens et de ceux qu'il prévoit de mettre en œuvre dans les 5 ans qui viennent.

Il souligne le fait que si l'on bloque toute construction à Mons en Barœul, on paralyse ce mouvement d'évolution positive de la ville, cette métamorphose indispensable pour Mons en Barœul. Il indique que cela conduirait à une forme d'immobilisme coupable.

La seconde condition c'est de viser ce cap démographique raisonnable, reconstruire pour rééquilibrer le peuplement mais en intégrant toutes les dimensions, les perspectives qui permettent d'aller vers le concept de ville durable. Il s'agit de ne pas reproduire les erreurs du passé. Il faut donc réconcilier les qualités paysagères architecturales avec cette forme de densité urbaine.

Il s'agit en particulier, comme cela a été fait depuis 10 ans, d'utiliser au maximum les possibilités du réseau de chaleur, d'optimiser la gestion de l'eau et surtout les performances énergétiques des logements.

Il privilégiera également, comme cela est énoncé dans le PADD, la qualité paysagère des espaces verts et le concept de nature en ville. Il rappelle le choix qui a été fait de retenir un paysagiste comme mandataire afin d'élaborer les schémas de développement urbain. Il souligne que lors de l'opération de rénovation urbaine deux fois plus d'arbres ont été replantés, que tous les parkings ont été rendus plus perméables. Il mentionne les « jardins partagés », l'éco-parc du Barœul, la végétalisation du boulevard Leclerc, le Mail Carrel de 9 000 m² devenu espace vert et le plateau des Acacias de 5 000 m² devenu un jardin. Il mentionne que sur ce plan, des progrès peuvent encore être faits notamment au parc de la Solitude et au parc des Sarts. Il prévoit la création d'un espace vert combiné avec du logement et du stationnement au niveau de l'ancienne place du marché.

Il mentionne les 3 fleurs obtenues par la ville au concours des villes fleuries, la labellisation nationale en écoquartier et les mentions de Mons en Barœul dans le livre « écolonomie » d'Emmanuel DRUON.

Pour lui, le cap est donc fixé. Une démographie aux alentours de 23 000 habitants, la poursuite de la rénovation urbaine, faire de Mons en Barœul, une ville attractive car bien située au cœur de la MEL, une ville mixte sur le plan social et au niveau des fonctions urbaines - ce qui demeure un défi -, une ville qui s'appuie sur la démarche écoquartier pour la généraliser à l'échelle de la ville durable.

Ce sont des orientations qu'il considère comme étant en phase avec celles de la MEL dans son PADD.